

Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (Médecins spécialistes).

Il faut tout d'abord ajouter les codes dans votre logiciel, pour cela :

1. Cliquez sur "Professionnel" en haut à gauche
2. Cliquez sur "Gestion des Favoris" dans le menu déroulant
3. Cliquez sur "Créer"
4. Saisissez le nom du favori et ajouter les cotations "TC" pour les spécialistes et "TCG" pour les généralistes, ainsi que vos majorations habituelles
5. Validez